



L'ACTU

Des nouveaux élus à votre écoute

Depuis plusieurs décennies, les activités commerciales de centre-ville souffrent d'un déséquilibre entre les offres en périphérie, l'émergence du e-commerce, ainsi que de la migration des habitants en zone péri-urbaine. Ces difficultés viennent brutalement d'être renforcées par la période de confinement de deux mois que nous venons de vivre. Le Maire de Moissac, Romain Lopez et Any Delcher, la nouvelle adjointe au tourisme, commerce et développement économique sont pleinement conscients des défis à relever dans les prochains mois pour l'ensemble des acteurs économiques dans une situation économique dégradée.



Il a paru essentiel de regrouper les trois délégations que sont le tourisme, les commerces et le développement économique car elles sont étroitement liées, la re-dynamisation de la ville passe d'abord par la consolidation et la pérennisation des commerces existants, Moissac ayant un appareil commercial certes meurtri mais encore remarquable pour une ville de 13 000 habitants.

Les élus travailleront bien évidemment avec TOUS les commerçants, adhérents ou non à l'association de commerçants, professions libérales, artisans ou en société, et vous assureront de leur accessibilité et disponibilité.

INFOS PRATIQUES

Port du masque

Le port du masque dans les lieux publics clos devient obligatoire à partir du 20 juillet.

Quels sont les lieux concernés ?

En attendant les précisions qui seront apportées par

le décret, nous pouvons déjà dresser une liste des établissements qui seront tenus d'imposer le port du masque à leurs clients. Parmi eux, les musées, bibliothèques, banques, cinémas, hôtels, mais aussi l'ensemble des commerces (boulangeries, fleuristes, boutiques de mode, coiffeurs, ...) et centres commerciaux. Pour les bars et restaurants, la réglementation restera la même, à savoir que le client doit porter le masque lorsqu'il se déplace dans l'établissement. Et, pour les salles de sport l'obligation de port du masque serait similaire aux restaurants, à savoir uniquement lors des déplacements, mais pas durant la pratique sportive.

En complément du masque, le **FabLab de MAJ à Moissac** produit des visières de protection.

Il reste déjà un petit stock, n'hésitez pas à contacter Valentin au 06 45 65 66 64, c'est gratuit.

LES AIDES

En juin, l'intercommunalité Terres des Confluences, a abondé le plan de relance lancé par la Région Occitanie :

- Volet 2 bis (fonds de solidarité abondé par l'intercommunalité avec des montants pouvant aller jusqu'à 6000 € cumulés) : 110 dossiers ont été déposés dans ce cadre avant le 30 juin.
- fonds L'occal (des avances remboursables et subventions d'investissements sur les équipements liés à la crise sanitaire). Très peu de demandes déposées, mais le dispositif est accessible jusqu'au 15 novembre.

SOYEZ VIGILANT : les dispositifs d'aides évoluent quotidiennement, les sites internet ne sont pas toujours à jour, les délais sont souvent courts et parfois prolongés, les conditions d'éligibilité peuvent varier au fil du temps : bref, c'est complexe (et vous nous le dites), sollicitez régulièrement votre comptable (et s'il n'est pas situé dans l'intercommunalité, demandez-lui de consulter : www.terresdesconfluences.fr).

La mairie de Moissac continue d'accompagner les acteurs économiques particulièrement en centre-ville en octroyant :

- ➔ la gratuité du stationnement sur la Place des Re-collets jusqu'au 22 août
- ➔ autorisant sans contrepartie financière les extensions de terrasse lorsque celles-ci ont été impactées par les nécessaires distanciations entre tables lors

que cela est possible.

SI VOUS DESIREZ ETENDRE VOTRE TERRASSE TEMPORAIREMENT, CONTACTEZ LA POLICE MUNICIPALE avec un plan, et la date et durée souhaitée à police.municipale@moissac.fr

➔ Notons également la prolongation des exonérations jusqu'en décembre 2022 de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) et de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) pour les TPE si votre activité est localisée au sein d'un Quartier Prioritaire de la Ville (QPV). Pour la TFPB, informez votre propriétaire qui devra alors en faire la demande expresse auprès du Centre des impôts fonciers avant le 1^{er} janvier de l'année pour laquelle il souhaite bénéficier de cet avantage.
Contact : 05 63 04 64 24 / sip-sie.moissac@dgfip.finances.gouv.fr.

Bilan de l'opération La Tombola

La précédente municipalité et l'association Union Su-crée ont lancé une tombola en soutien aux commerces touchés par la fermeture administrative, à l'exception des acteurs touristiques qui bénéficiaient d'autres mesures spécifiques. Les montants gagnés par les clients sont remboursés aux commerces participants via l'association.

Près de 60 commerçants ont participé à ce jeu de tickets à gratter, qui permettait de gagner des bons d'achat à utilisation immédiate ou sur un achat ultérieur.

Un sondage (anonyme) a eu lieu (32 réponses) :

A / Concernant cette opération en particulier :

- ➔ 78% des consommateurs moissagais ne connaissaient pas le jeu mais l'ont apprécié : malgré la campagne de communication inédite, les clients n'ont pas capté plus que d'habitude les messages. Inutile donc de sur-communiquer. Par contre, très bon accueil de leur part sur ce jeu.
- ➔ 68 % des commerces n'ont pas vu de flux supplémentaires mais 25% si.
- ➔ 50% ont considéré que la durée du jeu était trop courte, et 50 % ont plébiscité le jeu de grattage.

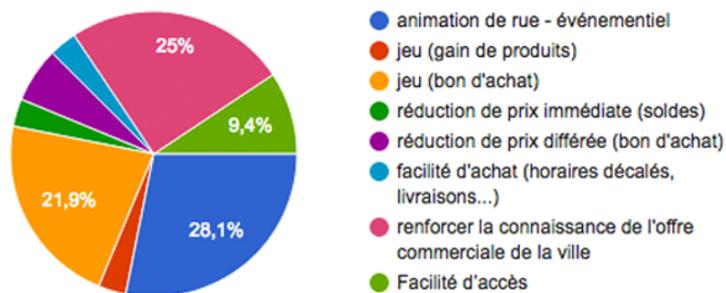
Remarques générales : à recommencer en associant d'autres commerces, sur une durée plus longue. L'expérience a montré une limite car les magasins franchisés n'ont pas pu participer de fait de leur contraintes de caisse.

B / Concernant les animations commerciales au sens large :

Pas de consensus sur le fait d'associer une animation

commerciale à un temps fort ou en « hors saison », ni sur le meilleur levier commercial :

Au regard des comportements de vos clients post-confinement, quel serait selon vous le levier commercial le plus efficace ? (un seul choix possible)



C / la gratuité du parking de la Place des Recollets : fortement plébiscitée à une exception et une remarque sur le fait de garder une zone payante réduite, pour assurer une rotation des véhicules.

CA BOUGE A MOISSAC

Les nouveaux venus

- ➔ GARAGE-SERVICE-82, 10 avenue du Chasselas: un concept inédit à Moissac, un self-garage où on loue son matériel de réparation. Contact : 07 78 14 35 69.
- ➔ CLUB AFFAIRES, spécialiste du destockage, 250 route des Platanes (à côté du restaurant Le panda). Contact : groupe Facebook
- ➔ CHEZ DIAN, épicerie franco-bulgare, boulevard Lakanal.
- ➔ N BARBER au 8 Boulevard Camille Delthil
- ➔ BEBE CRECHE, micro-crèche privée, 912 Route de la Mégère, 06 05 39 56 70
- ➔ O'KINGS 82, restauration rapide, 12 rue du Marché.
- ➔ 3 artistes s'installent dans la galerie éphémère gérée par L'ART S'INVITE A MOISSAC, sur la place Durand de Bredon.

Déménagement

- ➔ La pharmacie Malaveille déménage et devient la Pharmacie du Quercy au 57 Faubourg Sainte Blanche (anciennement Pulsat).

Point sur les concerts Parvis de l'Été

Les deux concerts Parvis de l'Été les samedis 18 et 25 juillet sont annulés.

Lettre municipale d'information - Responsable publication : R. Lopez
Pôle d'Attractivité de Moissac : a.cance@moissac.fr - 05 63 04 63 63
3 place Roger Delthil - 82 200 Moissac
Association de commerçants : asso.pleinvent@orange.fr
Vitrines de Moissac (page facebook) : L. Dalías
Association des Producteurs : JE. Rigal - jmanurigal@gmail.com
Réseau Dirigeants PME : G. Bouscaud - gb@sogeto.com
Artisanat d'art : 2mac82200@gmail.com
Association Petit Bois (marché Plein vent) : Mr Stocco - 06 12 10 11 90